Niveau(x) d'enseignement : 6 Numéro EDUQ : 9570161
Centre d'intérêt : 650

Fonds FCAR (Québec).

Rapport annuel 1993-1994 / [Fonds FCAR]. -- Sainte-Foy : Le Fonds, 1994.
28, 6 p. : ill. ; 28 cm.

ISBN 2-550-30010-6

Descripteur(s) : Rapport annuel * Subvention de recherche * Financement * Postsecondaire (Ordre d'enseignement)

Le rapport annuel présente les faits saillants de l'année 1993-1994, les programmes, activités et subventions accordées par les différentes directions du Fonds FCAR ainsi que les activités du Secrétariat général.

FONDS FCAR

RAPPORT ANNUEL 1993-1994

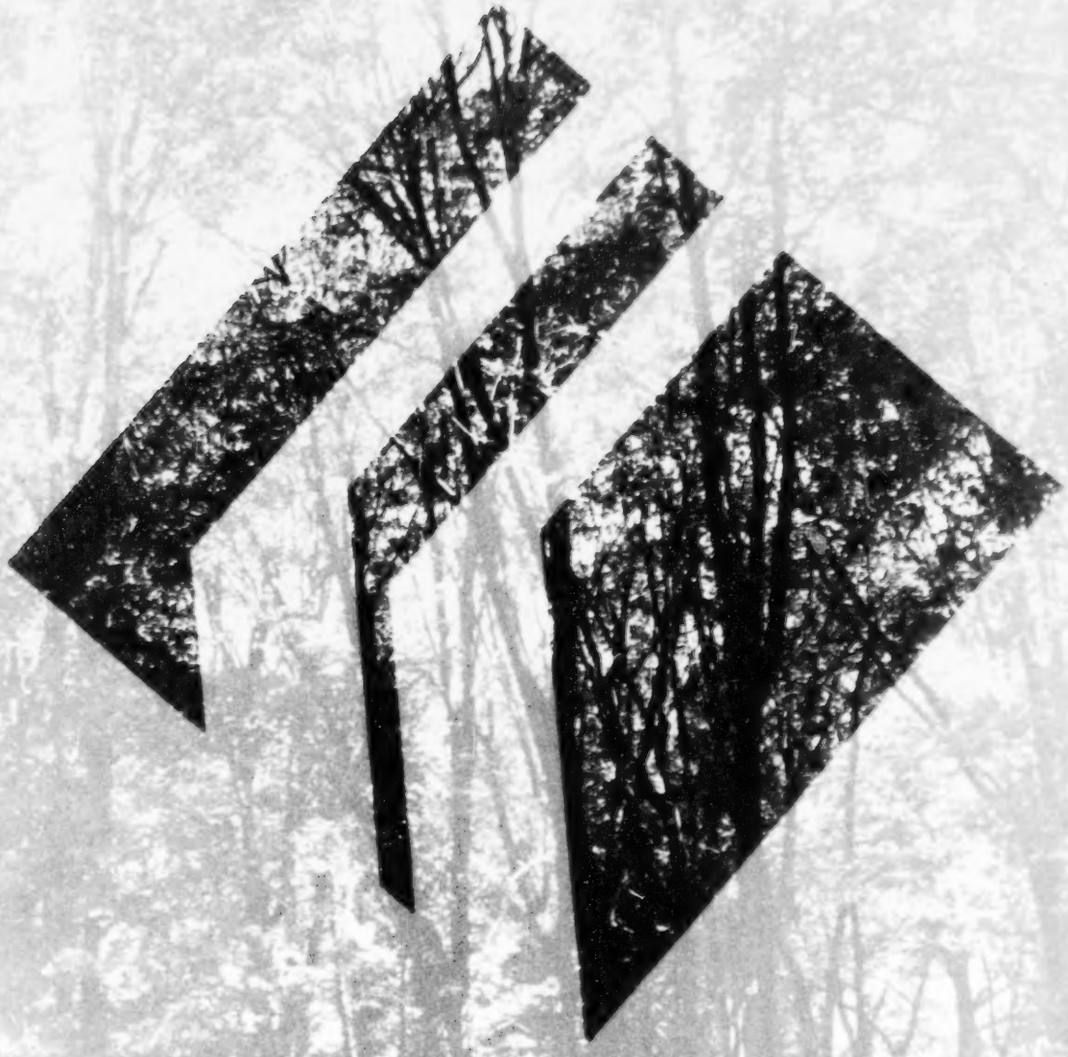

95 70 161

RAPPORT ANNUEL 1993-1994

Le 4 octobre 1994

Monsieur Jean Garon
Ministre de l'Éducation
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions de l'article 95 de la Loi favorisant le développement scientifique et technologique du Québec, j'ai l'honneur de vous présenter le dixième rapport annuel du Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche pour l'exercice terminé le 31 mai 1994.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération.

La présidente directrice générale,

Christine Martel

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
MOT DE LA PRÉSIDENTE	7
FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE 1993-1994	8
LE FONDS FCAR: pour soutenir le potentiel créateur des chercheurs de chez-nous	9
Pour soutenir le potentiel créateur des chercheurs québécois	9
Les enjeux	9
La stratégie	9
Le Fonds FCAR: un instrument de cette stratégie	9
À l'image du Québec	9
En symbiose avec l'université	9
Au-delà de nos connaissances	10
Le Fonds FCAR: un gage de qualité	10
Cheminement d'une demande	10
Une contribution impressionnante	10
Un impact indéniable	10
Un orchestre bien rodé	10
Le Conseil d'administration	11
L'organigramme au 31 mai 1994	12
LA DIRECTION DES POLITIQUES ET DE LA PLANIFICATION	13
Politique d'éthique et d'intégrité en recherche	13
Étude sur le cheminement des boursiers du Fonds FCAR	14
Étude sur la dynamique du comportement du secteur des sciences humaines et sociales	15
Étude prospective sur le développement de liens productifs dans la recherche québécoise	15
Évaluation du programme Revues de recherche et de transfert des connaissances	16
Examen des procédures d'évaluation	16
LA DIRECTION DES PROGRAMMES SCIENTIFIQUES	17
La situation budgétaire entourant les concours 1993-1994	17
Les programmes	
. Bourses	19
. Établissement de nouveaux chercheurs	20
. Soutien aux équipes de recherche	21
. Centres de recherche	22
. Revues de recherche et de transfert des connaissances	23
. Actions concertées	24

	PAGE
LA DIRECTION DE L'ADMINISTRATION	**26**
Gestion des ressources financières	26
Gestion des ressources informatiques	26
Gestion des ressources humaines	26
LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL	**27**
Séances du Conseil d'administration et du comité consultatif	27
Contentieux juridique	27
Activités de communication	27
LES ÉTATS FINANCIERS	

MOT DE LA PRÉSIDENTE

En cette fin de siècle, nous assistons à la naissance de nouveaux paradigmes dans tous les domaines de notre société et le Fonds FCAR doit s'y adapter. En harmonie avec son milieu, il doit maintenir sa situation d'avant-garde en matière de financement de la recherche. Ainsi, au terme de la première année de sa planification triennale 1993-1996, plusieurs événements ont incité le Fonds FCAR à ajuster son tir. Certains l'ont interpellé directement alors que d'autres modifiaient plus subtilement son environnement. À titre d'exemple, mentionnons l'intérêt grandissant du public et des médias pour les résultats et la pertinence de la recherche, pour les questions d'éthique et d'intégrité, sans oublier la situation économique de l'État.

Afin de bien apprécier ces changements et pour mieux se positionner face à eux, le Fonds FCAR mène parallèlement des consultations auprès de la communauté ainsi que des études quantitatives. La *Politique en matière d'éthique et d'intégrité en recherche* adoptée par le Conseil d'administration au début de l'année 1994 en est un bon exemple. Le contexte était particulièrement propice, les attentes des établissements de recherche et des organismes subventionnaires, pour ne mentionner que ceux-là, ne cessant de grandir envers les chercheurs et les étudiants. De plus, l'écart entre le nombre de demandes de qualité et celui que les fonds disponibles parviennent à financer augmente continuellement. Si bien que les risques que le processus de saine compétition soit remplacé graduellement par une course à la reconnaissance et au financement s'accroissent. Aussi, le Fonds FCAR a-t-il décidé de réaffirmer son engagement pour l'intégrité en recherche en adoptant une politique à cet effet.

Une autre préoccupation du Fonds FCAR au cours de l'année 1993-1994 a été d'accroître les sommes attribuées à la recherche universitaire. Afin de maximiser les sommes consenties par le gouvernement, l'organisme a intensifié sa recherche de partenaires pour développer davantage le programme *Actions concertées*. Bien que ce programme représente une part inférieure à 2% du budget total, un effet multiplicateur est généré par l'investissement des partenaires qui y gagnent non seulement le savoir-faire de l'organisme en évaluation et en gestion de projets, mais aussi un accès privilégié à des chercheurs et à des étudiants hautement qualifiés du milieu universitaire.

Les efforts déployés en ce sens ont donné des résultats. D'abord, le Fonds FCAR a reconduit sur une base triennale son entente avec Recherches Bell-Northern Ltée. Ensuite il a lancé deux nouvelles initiatives: la première, s'associant avec le ministère des Ressources naturelles, Hydro-Québec et le Centre des technologies du gaz naturel, porte sur l'efficacité énergétique; alors que la deuxième, conclue avec la Société de recherche et de développement en aquiculture continentale, financera des projets en aquiculture continentale dès l'année financière 1994-1995. Ce qui porte à huit le nombre d'*Actions concertées* en cours. Plusieurs autres ententes sont actuellement sur le point d'être signées. De plus, le Conseil d'administration a décidé d'élargir les objectifs de ce programme en permettant désormais l'offre de *Bourses-Actions concertées*. Le Fonds FCAR s'engagera ainsi à financer, en partenariat, des bourses et des stages en milieu industriel ou gouvernemental sur des thématiques pertinentes aux investisseurs.

Madame Christine Martel

Par ailleurs, le Fonds FCAR a entrepris une réflexion sur le Plan triennal 1996-1999. Ainsi, la communauté universitaire a été invitée à maintes reprises au cours de l'année, à livrer ses impressions et à participer aux travaux de réflexion de l'organisme en matière de développement de la recherche au Québec. Outre des activités de consultation formelles, la direction du Fonds a également pu profiter largement des visites effectuées dans les universités, de présences dans des congrès et colloques et de rencontres plus ou moins formelles avec les chercheurs afin de connaître plus directement encore les conditions et les besoins de la recherche au Québec.

Finalement, on ne saurait passer sous silence la réalité économique avec laquelle le Fonds FCAR a dû composer au cours de l'exercice 1993-1994. Depuis un certain temps déjà, l'organisme avait amorcé des efforts de rationalisation, mais son budget de gestion ayant récemment subi des compressions importantes, il devra réévaluer sa façon de faire. La trame qui sous-tend cet exercice étant de conserver, voire bonifier, la qualité du processus d'évaluation, il devient essentiel de revoir la pertinence de certains mécanismes, procédures et mode de fonctionnement.

Fort de sa connaissance du milieu de la recherche québécoise, le Fonds FCAR saura également mettre plus d'emphase sur la promotion des intérêts de ses partenaires universitaires auprès des décideurs et du public. Il affirmera ainsi son rôle d'agent d'information.

FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE 1993-1994

- Le Conseil d'administration du Fonds FCAR a adopté une Politique en matière d'éthique et d'intégrité en recherche (voir p.7, 13 et 27).

- Une étude sur le cheminement des boursiers a permis de constater que plus de 35% de ceux-ci se retrouvent par la suite dans nos programmes de formation ou de subventions (voir p.14).

- Des données et analyses réalisées dans le cadre de l'Étude sur la dynamique du comportement du secteur des sciences humaines et sociales permettront au Fonds FCAR de poursuivre de façon rigoureuse sa réflexion sur la dynamique propre à la recherche s'effectuant dans ce secteur (voir p.15).

- La Fonds FCAR a lancé trois études: L'Étude prospective sur le développement de liens productifs dans la recherche québécoise; l'Évaluation du programme Revues de recherche et de transfert des connaissances; et une réflexion sur les mécanismes d'évaluation (voir p. 7 et 15-16).

- Cette année, le Fonds FCAR a versé près de 17,6 millions $ en bourses et environ 33 millions $ en subventions (voir p.17-18).

- Près de 2 000 bourses ont été accordées au cours du dernier exercice. Le taux de succès pour les demandes en compétition a été de 16,7% (voir p.19).

- En 1993-1994, l'organisme a financé 299 nouveaux chercheurs, et pour la première fois cette année, ils étaient plus nombreux en sciences humaines et sociales qu'en sciences naturelles et en génie (voir p.20).

- De même, 362 équipes de recherche se sont partagées plus de 17 millions $ en subventions de fonctionnement et d'équipement en 1993-1994 (voir p.21).

- Dans le cadre du programme Centres de recherche, le Fonds a financé 40 centres regroupant plus de 800 chercheurs (voir p.22).

- Pour l'année financière 1993-1994, aucune compétition n'avait lieu au programme Revues de recherche et de transfert des connaissances. Les 48 revues ayant été financées en 1992-1993 ont donc vu leur financement prolongé d'une année (voir p.23).

- À la fin de l'exercice financier, l'organisme comptait 8 Actions concertées, dont 7 avaient fait l'objet de concours. Le Fonds FCAR a ainsi versé près de 3 millions $ à 58 équipes de recherche et a permis à près d'une trentaine d'étudiants de réaliser des stages à l'étranger (voir p.7 et 24).

- L'expérience pilote du système BELUGA a permis aux chercheurs de quatre établissements universitaires de remplir électroniquement leurs formulaires de demande d'aide financière dans le cadre du programme Établissement de nouveaux chercheurs (voir p.26).

- Dans le cadre du Congrès de l'ACFAS, le Fonds FCAR a tenu un Colloque sur ses orientations. Ce n'est qu'une des formes de consultation que le Fonds FCAR a utilisées au cours de l'année (voir p. 13 et 28).

LE FONDS FCAR: pour soutenir le potentiel créateur des chercheurs de chez-nous

Doté d'un budget de plus de 50 millions, le Fonds FCAR contribue au soutien de la recherche universitaire québécoise et à la formation de chercheurs en octroyant des subventions et des bourses. L'organisme soutient tous les domaines de la recherche québécoise universitaire. La qualité de la recherche est l'un des critères discriminants dans tous ses programmes. Son action répond à un souci de cohérence: le Fonds FCAR est toujours présent auprès du chercheur, à partir de ses études de maîtrise jusqu'à ce qu'il soit bien établi.

POUR SOUTENIR LE POTENTIEL CRÉATEUR DES CHERCHEURS QUÉBÉCOIS

Le Fonds FCAR soutient financièrement la recherche libre: ce sont les chercheurs et les étudiants qui décident des questions autour desquelles ils articuleront leurs projets et programmes de recherche. En outre, en concertation avec des partenaires provenant des secteurs privé et public, le Fonds FCAR lance des concours sur des thématiques spécifiques. En 1993-1994, l'organisme a consacré près de 48 millions de son budget de base annuel à la recherche libre alors que la recherche orientée, financée conjointement par le Fonds FCAR et ses partenaires, a reçu plus de 2,6 millions. La recherche orientée vient par ricochet prioriser la formation d'étudiants dans les domaines pertinents pour les partenaires du Fonds FCAR.

LES ENJEUX

Les enjeux pour la société québécoise se précisent. La mondialisation des marchés continue de révolutionner notre quotidien. Les transformations technologiques et sociales se succèdent toujours plus rapidement. En facilitant les échanges d'informations, la technologie a virtuellement réduit la taille de notre planète, ce qui en retour affecte profondément notre société. La croissance culturelle, sociale et économique d'une nation est dorénavant intimement liée à sa compétitivité dans le domaine de la recherche scientifique et du transfert des connaissances.

LA STRATÉGIE

La société québécoise est ainsi appelée à se positionner dans cette nouvelle structure. L'innovation, la créativité, l'ingéniosité et l'audace devront être encouragées afin de lui permettre de prospérer. Cette stratégie nécessite non seulement l'engagement de tous les secteurs de notre société mais aussi la concertation de tous les intervenants.

LE FONDS FCAR: UN INSTRUMENT DE CETTE STRATÉGIE

Le Fonds FCAR joue dans ce contexte un rôle essentiel: 1) il encourage la formation de jeunes chercheurs en offrant aux meilleurs étudiants des bourses d'études; 2) il aide les chercheurs en début de carrière à s'établir en tant que chercheurs autonomes et à devenir compétitifs aux plans national et international; 3) il facilite le regroupement de chercheurs en équipes et en centres afin de maximiser leurs efforts et d'offrir un milieu stimulant pour les étudiants; 4) il stimule la diffusion de connaissances, d'une part, en invitant des partenaires provenant des secteurs public et privé à s'associer avec des équipes universitaires et leurs étudiants, et, d'autre part, en apportant un soutien financier à des revues qui publient des résultats de recherche.

À L'IMAGE DU QUÉBEC

Le Québec est la seule province canadienne à s'être dotée d'un organisme subventionnaire comme le Fonds FCAR, mais celui-ci n'est pas le seul intervenant dans le soutien de la recherche universitaire. Au moment de sa création, en 1984, des organismes fédéraux subventionnaient déjà la recherche universitaire d'un océan à l'autre. La particularité du Fonds s'est donc établie sur le fait que son action devait s'inscrire en complémentarité avec les autres intervenants. Il se distingue d'abord par l'universalité de son intervention dans le sens où tous les domaines de la recherche peuvent faire l'objet d'un financement. Il se distingue ensuite par l'innovation en créant des programmes originaux et avant-gardistes. Aujourd'hui encore, ces programmes poussent les chercheurs à se regrouper autour de thématiques communes, les invitent à franchir les limites disciplinaires, les incitent à collaborer avec des partenaires externes au monde universitaire québécois. De plus, ils favorisent la diffusion de connaissances en langue française, facilitent l'établissement d'une relève aguerrie et encouragent une formation solide. Tant et si bien que les organismes canadiens, qui autrefois finançaient surtout des chercheurs individuels, se tournent maintenant vers le regroupement de chercheurs.

EN SYMBIOSE AVEC L'UNIVERSITÉ

Les universités québécoises occupent un rôle de premier plan comme partenaire du Fonds FCAR. Elles contribuent aux efforts de l'organisme en attribuant à leurs étudiants, à leurs nouveaux chercheurs, à leurs équipes et à leurs centres de recherche un cadre propice à leur épanouissement.

AU-DELÀ DE NOS CONNAISSANCES

Les chercheurs élaborent des programmes de recherche inédits qui pousseront plus loin les frontières des connaissances. De la même façon, les étudiants présentent des projets intéressants qui non seulement guident leur apprentissage de chercheurs, mais contribuent aussi à la découverte de l'inconnu. C'est la qualité de ces demandes qui servira de critère afin de sélectionner celles qui mériteront une aide financière. Pour évaluer cette qualité, des experts qui sont aptes à bien comprendre les enjeux: des chercheurs.

LE FONDS FCAR: UN GAGE DE QUALITÉ

Le Fonds FCAR s'engage à requérir l'aide d'experts, qu'ils soient du milieu universitaire ou industriel, québécois, canadien ou étranger, pour mener à bien l'évaluation de ses demandes de soutien financier. Cette évaluation que l'on nomme "jugement par les pairs" continue d'être le moyen privilégié par les grands organismes subventionnaires de par le monde.

CHEMINEMENT D'UNE DEMANDE

La première évaluation d'une demande d'aide financière dans les programmes majeurs du Fonds porte sur l'admissibilité de la demande relativement aux politiques et aux règlements des programmes du Fonds. Une fois jugée admissible, la demande est ensuite acheminée au Comité d'évaluation qui désigne des évaluateurs externes pour l'analyser. Une fois les commentaires des évaluateurs externes reçus et le jugement du Comité d'évaluation rendu, la demande est comparée avec les autres afin de la classer et de formuler une recommandation de financement. Le classement des dossiers est communiqué au Comité de programme à qui il revient d'harmoniser les recommandations de tous les comités d'évaluation. Outre les recommandations de financement, le Comité de programme formule aussi des recommandations au Conseil d'administration relativement aux politiques et aux règlements qui régissent le programme concerné. C'est le Conseil d'administration qui octroie les subventions. C'est également lui qui convient des modifications à apporter aux politiques et aux règlements à la lumière des analyses de la direction des politiques et de la planification.

UNE CONTRIBUTION IMPRESSIONNANTE

À l'instar des autres organismes subventionnaires à travers le monde, le système d'évaluation du Fonds FCAR se fonde sur le "jugement par les pairs". Des règlements et directives guident les évaluateurs de façon à assurer l'objectivité et l'intégrité de leurs jugements. En 1993-1994, plus de 360 chercheurs ont siégé bénévolement aux divers comités de l'organisme. De plus, près de 2000 chercheurs ont conseillé ces comités à titre d'évaluateurs externes et ce, toujours bénévolement. La collaboration des chercheurs québécois à titre de membres de comité démontre bien le sérieux de leur engagement dans la recherche québécoise. Ces experts se sont consacrés à l'examen attentif de plus de 1000 demandes de subventions et à plus de 5 000 demandes de bourses. Avec les années, le Fonds FCAR a élaboré une banque d'experts comptant plus de 5 000 noms.

UN IMPACT INDÉNIABLE

Cette année, le Fonds FCAR a octroyé 808 subventions de recherche totalisant près de 33 millions soutenant ainsi 299 nouveaux chercheurs, 362 équipes de recherche regroupant 1790 chercheurs, 40 centres de recherche réunissant 806 chercheurs de même que 48 revues de recherche et de transfert des connaissances. Il a également versé des bourses pour un montant global de 17,6 millions à près de 2 000 étudiants de maîtrise, de doctorat et de postdoctorat. L'impact du Fonds FCAR sur la formation de chercheurs ne se limite pas à cette statistique. En effet, une part importante des subventions de recherche est consacrée à la rémunération d'étudiants et de stagiaires postdoctoraux. On estime donc que plus de la moitié du budget global du Fonds FCAR répond à la mission de formation.

Les recherches financées par le Fonds FCAR contribuent au développement social et économique du Québec. Outre la formation d'une main-d'oeuvre de qualité susceptible de s'adapter aux besoins du marché, la capacité innovatrice des travaux de recherche contribue à l'épanouissement de notre société à l'ère où les transformations technologiques et sociales se succèdent toujours plus rapidement.

UN ORCHESTRE BIEN RODÉ

Toute cette activité implique beaucoup de travail. Il faut informatiser les données présentées dans les demandes, former des comités d'évaluation, déterminer l'admissibilité des demandes, planifier les rencontres afin de faciliter le travail des comités, seconder les évaluateurs dans leur tâche, annoncer les octrois, verser les subventions et les bourses, assurer la concordance des rapports financiers avec nos dépenses admissibles. Il faut de plus évaluer l'impact des programmes, vérifier si les objectifs visés sont atteints, étudier les résultats des concours pour s'assurer qu'il n'y a pas de glissement dans l'évaluation, observer les tendances qui s'esquissent dans l'environnement universitaire en consultant la communauté, rencontrer des partenaires éventuels, modifier et adopter les règlements des concours pour ensuite veiller à leur application, participer aux politiques de recherche et de développement du gouvernement, étudier les orientations des autres intervenants aux niveaux national et international. Bref, le Fonds FCAR orchestre l'octroi des subventions à tous les niveaux.

Le Fonds FCAR est un organisme autonome qui relève du ministre de l'Éducation. Il est géré par un Conseil d'administration composé de 14 membres provenant des milieux universitaire, collégial et du secteur privé. La présidente directrice générale préside le Conseil d'administration et dirige l'organisme. Au cours de l'année 1993-1994, M. Denis Allaire, du ministère de l'Éducation, siégeait au Conseil à titre d'observateur. Le Conseil d'administration, pour rendre son fonctionnement plus efficace, a mis sur pied un comité consultatif. En 1993-1994, ce comité était composé de Mme Hélène Tremblay, MM. Alain Caillé, Claude Lajeunesse et Serge Robert. La présidente y siégeait d'office.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Alain Caillé*
Vice-recteur à la recherche
Univ. de Sherbrooke

Claude Lajeunesse*
Président directeur général
Association des universités et collèges du Canada

Christine Martel**
Présidente directrice générale
Fonds FCAR

Serge Robert*
Vice-président du Conseil d'administration et professeur
Dép. de philosophie
UQAM

Hélène Tremblay*
Vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche
Univ. du Québec à Rimouski

Guy Bélanger
Chef de service
Inst. de recherche d'Hydro-Québec

Yvan Cloutier
Professeur
Dép. de philosophie
Collège de Sherbrooke

Terrill Fancott
Doyen associé
Faculté de génie et des sciences de l'informatique
Univ. Concordia

Yves M. Giroux
Adjoint au Recteur
Université Laval

François Labrousse
Administrateur-conseil
Le Groupe CGI

Robert Leroux
Doyen
Faculté de musique
Université de Montréal

Ghislain Paradis
Président directeur général
Société de développement international Desjardins

Hélène Renault
Professeure
Polyvalente de Lévis

François Ricard
Professeur
Dép. de langue et littérature françaises
Univ. McGill

Denis Allaire
Observateur
Ministère de l'Éducation

* Membres du Comité consultatif
** Mme Christine Martel assume les fonctions de présidente directrice générale du Fonds FCAR depuis le 20 septembre 1993.

L'ORGANIGRAMME AU 31 MAI 1994

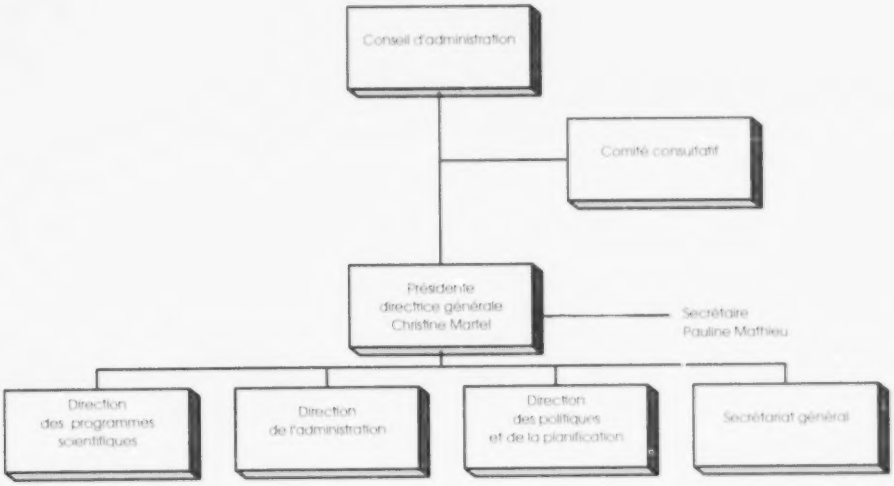

Directeur
Yves Rousseau

Administrateurs de programmes
Carole Kérouac
Alain Lavoie
Françoise Ouellet
Rachel Paradis
Françoise Patenaude
Claude Pinel

Secrétaires
Therese Audet
Maude Caron
Solange Daigle
Line Germain
Madeleine Joseph
Claire Martin
Anne Mathieu
Jacqueline Patry
Pierrette Patry-Morasse
Johanne Plamondon
France Robitaille

Techniciennes en administration
Carole Bouchard
Monique Duchesneau
Louise Hudon
Marie-Claude Thibault

Technicienne en information
Claude Pomerleau

Directeur
Pierre Bergeron

Agent vérificateur
Michel Blackburn

Chef comptable et chargé de l'approvisionnement
Yvan Desrochers

Chef de la gestion de l'information
Daniel Desjardins

Magasinier
Jean-Marc Gingras

Préposé au classement
Rene Tremblay

Réceptionniste-téléphoniste
Danielle Larouche
Agathe Whittom

Secrétaire
Sylvie Robitaille

Technicienne en administration
Johanne Grenier

Techniciens en informatique
Daniel Barrette
Serge Dion

Directrice
Lucie Girard

Agents de recherche
Jacques Crochetière
Claude Pinel

Secrétaire
Maryse Althot

Technicienne en administration
Danielle Leblanc

Secrétaire générale du Fonds FCAR et responsable des communications
Geneviève Tanguay

Secrétaires
Maryse Althot
Pauline Mathieu
Agathe Whittom

LA DIRECTION DES POLITIQUES ET DE LA PLANIFICATION

POUR RÉPONDRE AUX OBJECTIFS DE LA PLANIFICATION TRIENNALE, LA DIRECTION DES POLITIQUES ET DE LA PLANIFICATION, EN COLLABORATION AVEC LES AUTRES DIRECTIONS DE L'ORGANISME, A POUR TÂCHE PRINCIPALE D'ALIMENTER LA RÉFLEXION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE AINSI QUE CELLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU FONDS FCAR RELATIVEMENT AUX ORIENTATIONS ET AUX POLITIQUES QUE CE DERNIER DEVRAIT PRIVILÉGIER EN MATIÈRE DE CONSOLIDATION ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE AU QUÉBEC, PEU IMPORTE LE SECTEUR OÙ CELLE-CI S'EFFECTUE.

Pour en arriver à réaliser adéquatement son travail, la direction des politiques et de la planification s'est dotée d'un certain nombre d'outils. Il y a bien sûr parmi eux l'évaluation interne qui est entreprise chaque année sous sa responsabilité. Cette activité récurrente a essentiellement pour but d'identifier, sur la base de données factuelles, les principales caractéristiques des clientèles financées par le Fonds FCAR dans le cadre de ses divers programmes d'aide financière, ce qui permet à l'organisme d'évaluer l'efficacité de ses programmes et de les réajuster quand cela s'avère nécessaire. Cette opération s'est surtout concentrée ces dernières années dans la cueillette de données statistiques permettant de se faire une idée assez juste du profil des clientèles financées par l'organisme.

Tout en poursuivant la mise à jour annuelle de ces diverses données statistiques, la direction des politiques et de la planification juge maintenant le moment opportun d'identifier, pour chaque programme d'aide financière, des points saillants qui soulèvent des interrogations pouvant éventuellement nécessiter des interventions ponctuelles de la part de l'organisme afin de remédier aux situations alors mises en lumière.

La direction des politiques et de la planification, toujours pour accomplir son travail d'analyse, utilise aussi les résultats de l'évaluation externe et ceux d'études spécifiques, ainsi que d'autres activités placées sous sa responsabilité mais dont la réalisation cette fois est confiée, soit à une firme de consultants externes, soit à des équipes de recherche. Dans ces cas, la direction des politiques et de la planification joue le rôle de superviseur en s'assurant que les travaux sont menés conformément aux mandats confiés par le Conseil d'administration aux personnes concernées.

Parmi les principales activités externes durant la dernière année, mentionnons: une participation à la préparation du colloque Pour la recherche et la formation de demain: les orientations du Fonds FCAR dans le cadre du Congrès de l'ACFAS (mai 1994), une présence au Colloque sur Le financement de la recherche en milieu universitaire organisé par le Conseil de la science et de la technologie (avril 1994), et la participation à la Conférence internationale sur l'évaluation en sciences sociales et l'élaboration de politiques, sous les auspices du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (juin 1993).

En plus de participer à des activités externes liées au développement de la recherche, la direction a préparé la séance spéciale du Conseil d'administration du Fonds FCAR du mois de juin 1993. Cette rencontre annuelle offre l'opportunité aux membres qui y siègent, d'échanger avec le personnel de l'organisme sur les politiques et les orientations à privilégier pour la prochaine année. Les discussions ont permis de dégager les sujets prioritaires constituant le plan de travail annuel de la direction ainsi que des orientations pour le Plan triennal de l'organisme.

De g. à d.: Lucie Girard, Danielle Leblanc, Jacques Crochetière, Claude Pinel et Maryse Althot

POLITIQUE D'ÉTHIQUE ET D'INTÉGRITÉ EN RECHERCHE

Depuis quelques années, l'éthique et l'intégrité sont des thèmes qui prennent une importance grandissante dans le monde de la recherche. Cette situation est attribuable pour beaucoup à un intérêt soutenu de la population et des médias pour ces questions. La dernière année a été particulièrement fertile en événements dans ce domaine. Plusieurs colloques et séminaires scientifiques ont également contribué à sensibiliser davantage les divers intervenants du monde de la recherche à ces questions.

Depuis sa création, le Fonds FCAR a démontré qu'il était apte à assurer la transparence et l'intégrité du processus entourant l'évaluation des dossiers qui lui étaient soumis. Toutefois, le système de la recherche se complexifiant de plus en plus, une réflexion plus approfondie s'imposait. C'est dans ce contexte que le Fonds FCAR a décidé de se doter d'une politique d'éthique permettant de guider ses activités à cet égard.

Les travaux nécessaires à l'élaboration de cette politique ont débuté à l'automne 1993 et c'est à sa séance du mois de janvier 1994 que le Conseil d'administration du Fonds FCAR

a adopté la *Politique en matière d'éthique et d'intégrité en recherche*. Considérant que les principaux intervenants en recherche, à savoir les chercheurs, qu'ils agissent à titre de demandeurs ou d'évaluateurs, les étudiants, les universités et les organismes subventionnaires comme le Fonds FCAR, ont tous des responsabilités en matière d'éthique mais qu'elles sont de nature différente, le Fonds FCAR a cherché dans un premier temps à cerner les responsabilités spécifiques de chacun. Il a ainsi dégagé celles se rapportant à ceux qui font la recherche, à ceux qui l'évaluent et à ceux qui la soutiennent. La politique adoptée par le Fonds FCAR se fonde sur le principe que la recherche constitue l'un des moteurs essentiels au développement de la société, mais précise aussi que ce postulat ne doit jamais prévaloir sur le bien-être de l'individu et de la collectivité. Le Fonds FCAR a conçu cette politique dans la ferme volonté de s'arrimer à la réalité de la recherche québécoise en milieu universitaire. C'est pourquoi il entend procéder aux ajustements qui s'imposeront et invite pour ce faire les membres de la communauté de la recherche à lui communiquer tout commentaire jugé pertinent à ce sujet.

LE FONDS FCAR PERMET AUX CHERCHEURS FINANCÉS DANS SES PROGRAMMES D'UTILISER L'ÉQUIVALENT DE 2% DE LEUR SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT, JUSQU'À UN MAXIMUM ANNUEL DE 1500$, POUR FINANCER DES ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION RELIÉES À L'ÉTHIQUE ET À L'INTÉGRITÉ EN RECHERCHE.

Le Fonds FCAR permet aux chercheurs financés dans ses programmes, d'utiliser l'équivalent de 2% de leur subvention de fonctionnement, jusqu'à un maximum annuel de 1500$, pour financer des activités de sensibilisation reliées à l'éthique et à l'intégrité en recherche.

ÉTUDE SUR LE CHEMINEMENT DES BOURSIERS DU FONDS FCAR

Le programme *Bourses*, comme on le connaît actuellement, existe depuis plus de vingt ans. Pour la toute première fois, le Fonds FCAR disposait du recul nécessaire pour mesurer l'impact du programme sur la formation de chercheurs. À partir des banques de données informatisées du programme *Bourses* et des autres programmes de subventions, la direction des politiques et de la planification a fait un relevé de la présence des titulaires d'offre de bourse de doctorat de 1983 à 1987 dans les programmes destinés aux chercheurs.

Sur une période de cinq ans, soit de 1983 à 1987, le Fonds FCAR a offert des bourses de doctorat à 2041 étudiants. De ce nombre, 740 sont présents par la suite dans un programme de formation de chercheurs ou dans un programme de subventions à titre de chercheur, soit 36,4% (voir tableau 1). Il faut encore ajouter à ce nombre ceux qui poursuivent une carrière de chercheurs en dehors de la filière Fonds FCAR, soit à l'université, soit dans les milieux industriels ou gouvernementaux.

Tableau 1. Répartition de la présence des individus ayant reçu une offre de bourse de doctorat (1983-1987) parmi les programmes du Fonds FCAR.

Années des cohortes	Individus ayant reçu une offre de bourse (1983-1994)	Individus ayant reçu une offre de bourse (1983-1994) et présents dans les autres programmes	Demande présentée au programme Bourses postdoctorales (1983-1994)	Demande présentée au programme Établ. de nouveaux chercheurs (1990-1995)	Présence[1] dans une demande au programme Soutien aux équipes (1990-1995)	Présence[1] dans une demande au programme Centres de recherche (1983-1995)
1982-1983	346	141	83	62	72	31
1983-1984	321	128	89	50	64	34
1984-1985	403	161	87	69	89	38
1985-1986	448	154	98	57	59	27
1986-1987	523	156	98	47	59	34
TOTAL	2 041	740	455	285	343	164
			61,5%	38,5%	46,3%	22,2%

1. Présences à titre de CHU: Chercheur universitaire, CHUR: Chercheur universitaire responsable, CHUA: Chercheur universitaire associé, CHC: Chercheur de collège, CHG: Chercheur gouvernemental, CHH: Chercheur hors-Québec, CHI: Chercheur industriel, CHS: Chercheur sans affiliation, COL: Collaborateur, BOP: Boursier postdoctoral ou STP: Stagiaire postdoctoral

NOTE: Les présences indiquées ici comprennent aussi bien les individus financés que les individus refusés dans chacun des programmes. Si l'individu est présent à plus d'une reprise dans un même programme, sa présence n'est comptabilisée qu'une seule fois.

Le programme *Bourses de recherche postdoctorales* a attiré 61,5% de ces 740 diplômés. Parmi ces candidats à une bourse postdoctorale, 200 ont reçu une offre de bourse de stage du Fonds FCAR, soit un taux de satisfaction de 43,9%, alors que le taux de satisfaction du programme se situait autour de 30% entre 1989 et 1993.

UNE FOIS DEVENUS CHERCHEURS, LES BOURSIERS DU FONDS FCAR ONT UN TAUX DE RÉUSSITE PLUS ÉLEVÉ QUE LES AUTRES

Le programme *Établissement de nouveaux chercheurs* a attiré plus d'un individu sur trois. Le taux de réussite pour ce groupe est de 58,7%, alors que le taux de réussite pour l'ensemble de la clientèle du programme, se situe autour de 30%.

Près d'un individu sur deux est membre à titre de chercheur d'une équipe en compétition dans le programme *Soutien aux équipes de recherche*. Dans plus de 70% des cas, ces chercheurs se retrouvent aussi dans une équipe financée par le Fonds FCAR. Leur présence est également importante dans le programme *Centres de recherche*.

Pour la même période, le Fonds FCAR a refusé la bourse de doctorat à 2151 demandeurs. De ce nombre, 300 seulement (13,9%) ont sollicité par la suite l'aide financière de l'organisme dans les autres programmes. C'est au niveau du taux de succès que la démarcation est la plus importante. Seulement 14,7% d'entre eux, par exemple, se sont vu offrir une bourse de recherche postdoctorale par le Fonds FCAR.

Cette étude se poursuivra au cours de l'année prochaine afin de préciser les éléments favorisant la formation et l'intégration de chercheurs.

Cette seconde phase permettra aussi de finaliser une enquête menée en collaboration avec le ministère de l'Éducation sur la diplomation et la durée des études des candidats pour la bourse de doctorat. Les données proviennent du fichier de recensement des clientèles universitaires (RECU).

ÉTUDE SUR LA DYNAMIQUE DU COMPORTEMENT DU SECTEUR DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Compte tenu des divers éléments mis en lumière par une première étude, l'organisme jugeait opportun d'inscrire dans son *Plan triennal* l'intention manifeste de poursuivre le travail relativement aux caractéristiques spécifiques à la clientèle oeuvrant en sciences humaines et sociales.

L'*Étude sur la dynamique du comportement du secteur des sciences humaines et sociales* avait pour but de mesurer la distance entre les traditions, les attitudes, les motivations des chercheurs relevant de ce secteur de recherche et les objectifs du Fonds FCAR en matière de regroupement de chercheurs et de développement de pôles d'excellence. Pour cette étude, la direction a supervisé un comité directeur qui à son tour recommandait une équipe, veillait au déroulement de l'étude et commentait ce rapport final.

De l'avis du comité directeur, le rapport final constitue un travail assez remarquable au niveau de l'inventaire des données relatives au comportement en recherche des chercheurs oeuvrant dans les secteurs des sciences humaines et sociales et des sciences naturelles et génie. Ces données et analyses permettront au Fonds FCAR de poursuivre de façon rigoureuse sa réflexion sur la dynamique propre à la recherche s'effectuant dans le secteur des sciences humaines et sociales.

En outre, l'organisme envisage poursuivre ou démarrer certaines analyses spécifiques visant par exemple, à préciser les raisons pour lesquelles des chercheurs des sciences humaines et sociales ne sollicitent pas son appui financier, à identifier si les objectifs de regroupement interuniversitaires et interdisciplinaires assignés au programme *Soutien aux équipes de recherche* ont été atteints, à déterminer s'il existe des écarts sérieux dans le financement accordé dans le programme entre les diverses disciplines.

ÉTUDE PROSPECTIVE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LIENS PRODUCTIFS DANS LA RECHERCHE QUÉBÉCOISE

Les programmes *Établissement de nouveaux chercheurs*, *Soutien aux équipes de recherche* et *Centres de recherche* représentent aujourd'hui le fer de lance du Fonds FCAR en matière d'aide à la recherche et à la formation de chercheurs. Leur création, ainsi que les diverses modifications apportées au fil des années, ont largement contribué au développement de la recherche au Québec. Mais cette contribution remarquable, enviée par de nombreux chercheurs étrangers, ne peut se maintenir et grandir sans demeurer alerte quant à l'évolution que connaîtra le système de la recherche au cours des prochaines années.

L'ÉTUDE PROSPECTIVE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LIENS PRODUCTIFS DANS LA RECHERCHE QUÉBÉCOISE DEVRAIT PERMETTRE AU FONDS FCAR DE SE MAINTENIR À L'AVANT-GARDE DE L'ÉVOLUTION DU SYSTÈME DE LA RECHERCHE QUÉBÉCOISE.

C'est pour cette raison que le Fonds FCAR a lancé une *Étude prospective sur le développement de liens productifs* visant à identifier les besoins à venir de la communauté et à découvrir des modes de financement originaux de la recherche. L'étude devrait ainsi permettre au Fonds FCAR de se maintenir à l'avant-garde de l'évolution du système de la recherche québécoise. Les résultats de cette étude qui est réalisée à l'externe par une équipe de chercheurs parrainée par un comité directeur, seront livrés au Conseil d'administration au cours de l'année prochaine.

ÉVALUATION DU PROGRAMME REVUES DE RECHERCHE ET DE TRANSFERT DES CONNAISSANCES

Depuis maintenant trois ans, le Fonds FCAR confie l'évaluation de ses programmes à un intervenant externe. Les programmes *Centres de recherche et Soutien aux équipes de recherche* ont été évalués jusqu'à maintenant. Cette année c'est le programme *Revues de recherche et de transfert des connaissances* qui retient l'attention de la direction des politiques et de la planification.

Cette étude, une fois complétée, aidera le Fonds FCAR à juger s'il convient de maintenir ou non le programme dans sa forme actuelle et permettra de mieux répondre de l'opportunité du programme auprès du gouvernement et de la communauté.

Bien que l'étude soit menée par une équipe différente, c'est le comité directeur responsable de l'étude prospective sur les liens productifs qui est également le mandataire de ce dossier pour le Conseil d'administration du Fonds FCAR. Le rapport final lui sera présenté en 1995.

EXAMEN DES PROCÉDURES D'ÉVALUATION

Le Fonds FCAR avait clairement indiqué, dans sa dernière planification triennale, son intention d'examiner l'ensemble de son système d'évaluation.

Le Fonds FCAR a toujours adopté des modalités d'évaluation qui s'apparentaient d'un programme à un autre: des comités de programme, des comités d'évaluation quand la nature et le nombre de dossiers l'exigeaient, des comités visiteurs pour les programmes *Centres de recherche* et *Actions structurantes*, un recours à des spécialistes externes qui s'est systématisé depuis environ cinq ans.

Cette façon de faire reposait pour beaucoup sur l'idée que chaque programme d'aide financière constituait une entité distincte avec ses caractéristiques propres. C'est ce qui explique qu'avec la création d'un nouveau programme, suivait quasi automatiquement la mise sur pied d'un comité de programme et de comités d'évaluation, quand cela s'avérait nécessaire. C'est ce qui explique aussi sans doute que l'organisme en est venu à confier graduellement l'administration quotidienne de ses programmes à des équipes de travail se concentrant généralement sur la gestion d'un seul programme.

Comme organisme subventionnaire, le Fonds FCAR doit s'interroger sur la pertinence et l'efficacité de l'ensemble de son système d'évaluation actuel en regard de la chute des frontières disciplinaires et des similitudes et particularités entre les objectifs de ses programmes. Offrons-nous aux comités d'évaluation les outils qui leurs permettent de juger des programmes et de projets multidisciplinaires? Puisque l'on retrouve souvent les mêmes chercheurs d'un programme à l'autre et que la qualité des chercheurs est un dénominateur commun dans tous nos programmes, ne serait-il pas plus cohérent et moins dispendieux d'évaluer une seule fois? Est-il souhaitable de gérer nos programmes indépendamment l'un de l'autre? Etant donné nos limites budgétaires, quel est l'équilibre optimal entre les taux de succès et le niveau de financement?

Cette réflexion, entreprise en consultation avec la communauté, devrait permettre à l'organisme de mieux répondre à ses objectifs tout en rationalisant ses opérations.

LA DIRECTION DES PROGRAMMES SCIENTIFIQUES

DANS LE CADRE DE LA PLANIFICATION TRIENNALE DE L'ORGANISME, LA DIRECTION DES PROGRAMMES SCIENTIFIQUES GÈRE ET PARTICIPE AU DÉVELOPPEMENT DES PROGRAMMES DE SUBVENTIONS ET DE BOURSES DANS LE RESPECT DES POLITIQUES DU FONDS FCAR. ELLE FORMULE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DES RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA COMPOSITION DES DIVERS COMITÉS D'ÉVALUATION ET DE PROGRAMME. ELLE DÉTERMINE L'ADMISSIBILITÉ DES DEMANDES EN FONCTION DES CRITÈRES APPROUVÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, PRÉPARE LES RÉUNIONS DES COMITÉS, ASSURE LEUR BON DÉROULEMENT ET VEILLE À LA RÉDACTION DES RAPPORTS DES COMITÉS. ELLE PROPOSE AUSSI LA RÉPARTITION DES CRÉDITS BUDGÉTAIRES ENTRE LES DIVERS PROGRAMMES DE SUBVENTION ET ENTRE LES DIVERSES CATÉGORIES DE BOURSES EN S'APPUYANT SUR LES ORIENTATIONS PRIVILÉGIÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION. ELLE ANNONCE FINALEMENT L'OCTROI DES SUBVENTIONS ET DES BOURSES.

LA SITUATION BUDGÉTAIRE ENTOURANT LES CONCOURS 1993-1994

Yves Rousseau et Anne Mathieu

Pour l'exercice 1993-1994, le gouvernement du Québec a attribué au Fonds FCAR, près de 30,6 millions de dollars pour les subventions à la recherche et 17,6 millions pour les bourses, ce qui représentait une indexation de 2,1% par rapport à l'année précédente. À ces montants s'ajoutaient les sommes non dépensées ou récupérées au 31 mai 1993 ainsi que les sommes consenties par les partenaires du Fonds FCAR pour des Actions concertées.

Le plan quinquennal des investissements universitaires prévoyait, dans le cadre de l'exercice 1993-1994, une somme de 2,1 millions de dollars destinés au Fonds FCAR pour les subventions d'équipements, somme à laquelle s'ajoutait également le surplus accumulé à ce titre.

Le Fonds FCAR disposait de 21 postes équivalent temps complet à allouer aux chercheurs des collèges publics afin qu'ils puissent bénéficier d'un dégagement d'une partie de leur tâche d'enseignement.

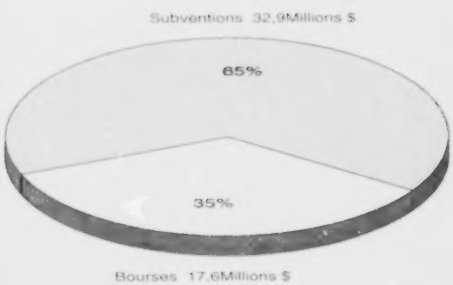

Figure 1: Répartition des crédits entre les programmes Bourses et subventions

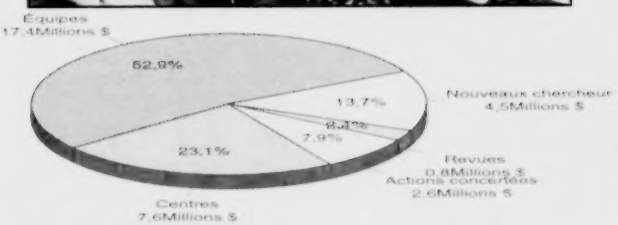

Figure 2: Répartition des crédits de subventions entre les différents programmes

TABLEAU 2. SOMMES TOTALES (SUBVENTIONS, BOURSES ET ÉQUIPEMENTS) VERSÉES PAR PROGRAMME SELON L'ÉTABLISSEMENT POUR L'EXERCICE 1993-1994

ÉTABLISSEMENTS	PROGRAMMES												TOTAL		Bourses[1]			
	Établissement de nouveaux chercheurs		Soutien aux équipes de recherche		Centres de recherche		Revues de recherche et de transfert des connaissances		Actions concertées		Projets spéciaux				Univ. d'origine Nombre de bourses		Univ. d'accueil Nombre de bourses	
	Nb	Montant	Nb	Montant	Nb	Montant	Nb	Montant	Nb	Montant	Nb	Montant	Nb	Montant	Acceptées	Demandées	Acceptées	Demandées
Bishop															3	6		
École des HEC	6	87 339	2	67 680	1	105 000	3	56 040					12	316 059	10	48	20	51
École Polytechnique	16	215 329	21	1 159 050	1	198 000			13	388 650			51	1 961 029	64	209	62	201
École nationale d'administration publique	1	14 200											1	14 200	1	2	2	4
École de technologie supérieure	3	42 400											3	42 400	5	11	3	7
Institut Armand-Frappier									1	40 000			1	40 000	10	28	10	29
Inst. national de la recherche scientifique	6	89 600	7	240 362	1	188 000	1	20 740			1	40 000	16	578 702	9	37	13	57
Université Concordia	26	359 857	33	1 405 996	4	604 000	1	11 200	2	36 000			66	2 417 053	127	372	83	216
Université de Montréal	73	1 108 655	76	3 937 062	14	2 734 700	8	164 010	10	649 330			181	8 593 777	365	943	374	911
Université de Sherbrooke	21	371 002	21	1 140 460	2	259 500	1	8 640	7	422 450	1	7 000	53	2 209 052	121	306	99	242
Université Laval	56	864 682	78	3 763 431	7	1 402 000	11	220 951	12	782 810			164	7 033 874	416	1 044	366	960
Université McGill	43	636 079	70	3 048 048	5	1 279 800	2	42 976	2	34 700			122	5 041 603	333	755	307	731
Télé-Université																		
Univ. du Québec Abitib-Témiscamingue															1	1	1	1
Univ. du Québec à Chicoutimi	7	98 879	3	141 610	1	360 000	1	22 275	1	20 000			13	642 763	28	65	14	35
Univ. du Québec à Hull	3	42 400					1	9 962					4	52 362	2	8		3
Univ. du Québec à Montréal	23	343 956	43	2 029 854	2	320 000	6[2]	92 360	3	104 500	2	56 871	79	2 947 541	207	483	165	446
Univ. du Québec à Rimouski	4	65 600											4	65 600	22	37	13	30
Univ. du Québec à Trois-Rivières	11	155 678	9	415 925	2	165 000	2	31 385	1	35 000			25	802 988	38	126	31	83
Autres							11	169 270	11	86 665	2	5 800	24	261 735	209	494	408	978
TOTAL	**299**	**4 495 655**	**363**	**17 349 468**	**40**	**7 616 000**	**48**	**849 809**	**63**	**2 600 105**	**6**	**109 671**	**819**	**33 020 738**	**1 971**	**4 965**	**1 971**	**4 965**

1: Ces données n'incluent pas les bourses de l'Action conjointe CRSNG/FCAR/CRSH et du Volet international

2: Incluant les 3 revues d'association dont les budgets sont gérés par l'UQAM.

PROGRAMME BOURSES

Le programme *Bourses* s'adresse aux étudiants québécois qui désirent entreprendre ou poursuivre un programme d'études de cycles supérieurs, que ce soit au niveau de la maîtrise, du doctorat ou du postdoctorat. Il leur permet également de se réintégrer dans le milieu de la recherche ou de se perfectionner dans le domaine des arts.

De g. à d.: Johanne Plamondon, Carole Kérouac, France Robitaille, Line Germain, Pierre Rancour et Claude Pomerleau

Toutes les bourses sont accordées par voie de concours dans le cadre desquels tous les candidats sont évalués et classés au mérite selon les critères d'évaluation suivants: l'excellence du dossier universitaire, l'aptitude et l'expérience du candidat en recherche et le projet de recherche pour les étudiants au niveau du doctorat et du postdoctorat.

Pour l'exercice 1993-1994, la subvention gouvernementale de base accordée pour les bourses a été indexée de 2,1%, passant ainsi à 17,3 millions. À ce montant, s'ajoutent les sommes consacrées dans le cadre du "Volet international", le surplus et les intérêts accumulés au 31 mai 1993.

Aux 4985 nouvelles demandes reçues cette année, s'ajoutent les engagements des années antérieures. En fonction du budget disponible, le Fonds a pu accorder 1971 bourses dont 923 à des nouveaux candidats (535 à la maîtrise, 326 au doctorat, 25 au postdoctorat et 37 dans les différents concours secondaires). Le taux de succès pour les demandes en compétition a été de 16,7%. La valeur annuelle des bourses est demeurée stable, soit à 11 000 $ à la maîtrise, 13 000 $ au doctorat et 22 000 $ au postdoctorat.

L'attribution des nouvelles bourses s'effectue au prorata de la demande dans les concours de maîtrise et de doctorat. Selon le secteur de recherche, la répartition de ces bourses de maîtrise et de doctorat s'établit comme suit: 340 (39,5%) en sciences humaines et sociales, 330 (38,3%) en sciences naturelles et génie, 96 (11,1%) en sciences biomédicales et finalement 95 (11,0%) en arts et lettres.

LES ÉTUDIANTS DÉTENTEURS D'UNE OFFRE DE BOURSE DE DOCTORAT DU FONDS FCAR DEVIENNENT DES PROFESSEURS-CHERCHEURS (VOIR PAGE 14)

Par ailleurs, 69,8% des boursiers au concours de maîtrise sont âgés de 20 à 24 ans alors qu'au niveau du doctorat, ce pourcentage diminue à 24,7%; au concours de doctorat et de postdoctorat, la plus grande proportion des boursiers est âgée de 25 à 29 ans représentant respectivement 44,6% et 53,1% des boursiers.

Autant au niveau de la maîtrise que du doctorat et du postdoctorat, on note une plus grande proportion d'étudiants masculins. En outre, le pourcentage augmente en fonction du niveau des études de cycles supérieurs; 50,6% des boursiers sont de sexe masculin à la maîtrise, 58,7% au niveau du doctorat tandis qu'au niveau du postdoctorat le pourcentage atteint 73,5%.

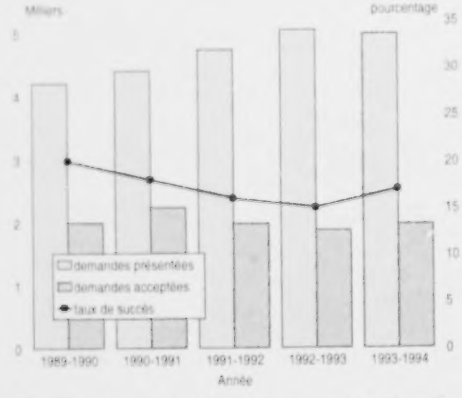

Figure 3: Nombre de demandes présentées (incluant les versements) et taux de succès obtenu dans le cadre du programme Bourses au cours des cinq dernières années.

Tableau 3. Nombre de bourses et montants accordés dans chaque concours pour l'exercice financier 1993-1994

Concours	Nombre	Montants ($)
A2 - Réintégration	8	76 665
A4 - Transports	20	174 995
A6 - Administration	1	450
A7 - Énergie	13	111 709
A8 - Aérospatiale	2	26 666
B1 - Maîtrise	928	7 061 809
B2 - Doctorat	886	8 399 929
B3 - Postdoctorat	57	760 610
B4 - Perfectionnement dans les arts	11	53 329
C1 - Québec - Ontario	12	122 332
C2 - Québec - Acadie	8	58 999
C3 - Québec - Ouest canadien	2	18 333
Action conjointe	22	88 000
Entente FCAR-FRSQ	23	243 814
Indemnités supplémentaires	N/D	290 135
Volet international	N/D	105 916
ENVELOPPE TOTALE		**17 593 691**

PROGRAMME ÉTABLISSEMENT DE NOUVEAUX CHERCHEURS

Ce programme vise essentiellement à aider les chercheurs en début de carrière à s'établir comme chercheurs autonomes et à devenir compétitifs aux plans national et international. Il contribue ainsi à assurer la relève appelée à oeuvrer dans les milieux de la recherche et de l'enseignement universitaire. À chaque année, une centaine de nouveaux chercheurs reçoivent des subventions triennales d'environ 14 000 $ par année.

Au cours des 5 années d'existence du programme, le Fonds FCAR a versé un total de 16,1 millions de dollars dont près de 16 millions en crédits de fonctionnement et 2 millions pour couvrir les dépenses consacrées à l'achat d'équipements scientifiques. Le programme *Établissement de nouveaux chercheurs* a maintenant atteint une vitesse de croisière avec un budget global annuel de fonctionnement qui est passé de 1,5 million à 4 millions et environ 300 nouveaux chercheurs qui sont financés sur une base triennale. Ainsi, en 5 ans, près de 540 chercheurs ont bénéficié d'une subvention dans le cadre de ce programme.

De g. à d.: Monique Duchesneau et Françoise Ouellet, arrière-plan, Madeleine Joseph

En 1993-1994, le Fonds FCAR a financé 299 nouveaux chercheurs dont 183 pour une deuxième et une troisième année. De même, pour la première fois depuis les origines du programme, le nombre de chercheurs oeuvrant dans le secteur des sciences humaines et sociales dépasse légèrement celui des chercheurs du secteur des sciences naturelles et du génie (figure 4).

Pour ce qui se rapporte plus précisément à la compétition de 1993-1994, parmi les 116 chercheurs financés, on constate que 34% sont des femmes, ce qui représente une augmentation sensible par rapport au dernier cycle triennal alors que ce pourcentage s'établissait à 20%. Plus de 45% d'entre eux ont effectué des études doctorales à l'extérieur du Québec et 20% ont poursuivi des études postdoctorales à l'étranger. Ils sont subventionnés par le CRSNG et par le CRSH dans une proportion de 20%. L'âge moyen de ces chercheurs est de 36 ans.

34% SONT DES FEMMES, ALORS QU'ELLES NE REPRÉSENTAIENT QUE 20% LORS DU DERNIER CYCLE TRIENNAL

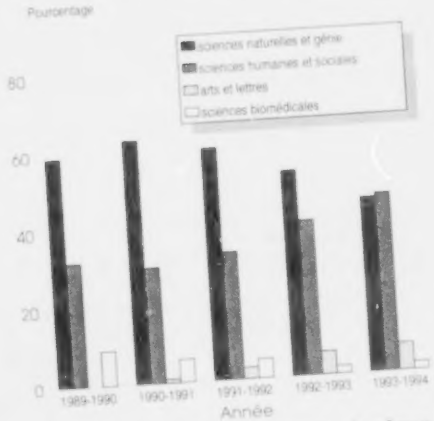

Figure 4: Répartition des nouveaux chercheurs financés par secteur de recherche au cours des cinq dernières années.

Tableau 4. Nombre de subventions accordées et montants versés de 1989-1990 à 1993-1994 pour les demandes en compétition et de versement

Années	Demandes présentées	Fonctionnement demandé ($)	Equipement demandé ($)	Subventions accordées	Fonctionnement versé ($)	Equipement versé ($)
1989-1990	471	9 673 526	4 110 825	123	1 482 827	395 447
1990-1991	419	8 655 701	3 107 328	228	2 911 629	384 700
1991-1992	465	8 573 529	2 538 892	298	3 730 704	397 821
1992-1993	463	7 445 388	3 730 880	288	3 838 944	469 869
1993-1994	483	6 899 564	3 466 200	299	4 021 055	474 600

PROGRAMME SOUTIEN AUX ÉQUIPES DE RECHERCHE

L'aide financière accordée dans ce programme consiste en une subvention triennale qui sert à consolider ou développer des infrastructures de recherche nécessaires au travail en équipe, à la coordination des activités de recherche et à la formation de chercheurs.

De g. à d.: Rachel Paradis, Marie-Claude Thibault, Solange Daigle et Claire Martin

Dans le cadre de la compétition de l'exercice financier 1993-1994, le Fonds FCAR a reçu 262 demandes comparativement à 259 pour l'année précédente. De celles-ci, 142 équipes (54%) oeuvraient dans le secteur des sciences naturelles et du génie, 5 équipes (2%) s'inscrivaient dans le secteur des sciences biomédicales, 112 équipes (43%) oeuvraient dans le secteur des sciences humaines et sociales et 3 équipes (1%) s'inscrivaient dans le secteur des arts et des lettres.

Ces 262 équipes de recherche ont exprimé des besoins totalisant près de 24 500 000 $ en crédits de fonctionnement. À la fin de l'opération d'évaluation, 127 d'entre elles, soit 48%, ont fait l'objet d'une recommandation favorable de financement. Si on exclut les chercheurs hors Québec (44 chercheurs appartiennent à cette catégorie), ces équipes financées regroupaient 599 chercheurs, pour une moyenne de 4,7 chercheurs par équipe.

Les crédits de fonctionnement octroyés à ces 127 équipes s'élèvent à 5 656 700 $ dont 4 565 700 $ en subventions de base, 1 000 000 $ en soutien financier additionnel et 91 000 $ en suppléments statutaires pour chercheurs de collège.

Parmi les 262 demandes soumises, 114, soit 43%, étaient des demandes en renouvellement. Le taux de succès atteint par ces demandes s'établit donc à 73%.

La subvention moyenne par équipe se chiffre à 44 540 $ et celle par chercheur s'élève à 9 444 $. Les montants recommandés au chapitre des crédits d'équipement totalisent pour leur part 999 048 $. Notons que 68 des 127 équipes de recherche financées ont obtenu une subvention pour l'achat d'équipements scientifiques.

En outre, 33 chercheurs de collège ont bénéficié d'un dégagement de leur tâche d'enseignement équivalant à 17,2 postes à temps complet. Près de 55% de ces chercheurs oeuvrent dans le secteur des sciences naturelles et du génie.

Le tableau 5 fournit des données intéressantes sur les subventions versées par le Fonds FCAR tant au niveau des crédits de fonctionnement qu'à celui des crédits d'équipement depuis 1989-1990.

Ainsi donc, le Fonds FCAR a octroyé durant cette période quinquennale près de 65 millions de dollars en crédits de fonctionnement et un peu plus de 4 500 000 $ en crédits d'équipement.

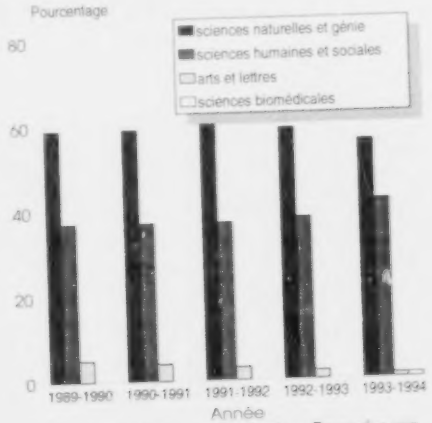

Figure 5: Répartition des équipes financées par secteur de recherche au cours des cinq dernières années.

Tableau 5. Nombre de subventions accordées et montants versés de 1989-1990 à 1993-1994 pour les demandes en compétition et de versement

Années	Demandes présentées	Fonctionnement demandé ($)	Equipement demandé ($)	Subventions accordées	Fonctionnement versé ($)	Equipement versé ($)
1989-1990	300	22 421 561	41 139 248	131	5 630 980	668 862
1990-1991	371	31 150 502	6 402 875	240	11 276 753	855 315
1991-1992	472	41 759 503	9 112 125	339	15 434 515	998 275
1992-1993	467	42 437 591	7 442 913	340	16 066 450	999 034
1993-1994	492	47 418 853	6 400 659	362	16 350 450	999 048

PROGRAMME CENTRES DE RECHERCHE

Le programme *Centres de recherche* du Fonds FCAR a favorisé le regroupement de chercheurs et permis au Québec de se doter de centres d'excellence reconnus internationalement dans des domaines clairement définis. Ces centres assurent à leurs membres l'infrastructure nécessaire pour favoriser leur créativité et pour stimuler leur productivité en plus d'offrir un milieu stimulant pour la formation de chercheurs.

Après 22 ans d'existence, ce programme a permis de subventionner 86 centres de recherche différents. À l'exercice 1993-1994, les 40 centres financés regroupent 826 chercheurs dont 87% oeuvrent dans le milieu universitaire québécois. Quatre chercheurs de collèges publics ont bénéficié d'un dégagement de leur tâche d'enseignement équivalant à 2,3 postes à temps complet.

La subvention annuelle moyenne de fonctionnement d'un centre s'est élevée à près de 166 500$ au cours des 5 derniers exercices. Elle est de 167 088 $, à l'exercice 1993-1994. Fait intéressant à noter, au cours de cet exercice, la subvention moyenne des nouveaux centres (183 750$) a été supérieure à celle des centres en renouvellement (161 962$). La subvention la plus élevée accordée à un centre au cours des 5 dernières années a été de 320 000 $ alors que la plus petite a été de 65 000$. Au concours 1993-1994, la subvention annuelle de fonctionnement varie de 70 000 $ à 275 000 $. (*Toutes les données dont il est question précédemment excluent les subventions de désengagement*).

De g. à d.: Françoise Patenaude, Maude Caron et Louise Hudon

La stabilité dans le nombre de centres financés constitue l'une des caractéristiques du programme *Centres de recherche* du Fonds FCAR au cours des 5 dernières années. Néanmoins, le dynamisme du milieu de la recherche se reflète par la venue de nouveaux centres qui se présentent aux concours du programme et qui forcent les centres déjà financés dans le programme à se renouveler .

Au cours des 5 dernières années, on a remarqué une grande fluctuation (de 3 à 17) dans le nombre de nouveaux centres qui se présentent aux concours. Par contre, le nombre de ceux qui ont obtenu une subvention s'est maintenu relativement stable (entre 2 et 4 par année).

En 1993-1994, le Fonds FCAR a versé plus de 6,9 millions$ en crédits de fonctionnement et 700 000 $ en subventions d'équipement dans le cadre de son programme Centres de recherche (Tableau 6). Ces montants sont similaires aux sommes versées lors des années précédentes, compte tenu du protocole d'entente conclu entre le Fonds FCAR et le Fonds de recherche en santé du Québec (FRSQ). Ainsi, 4 centres rattachés à des établissements hospitaliers et dont les subventions totalisent 695 500$, ont été transférés au FRSQ au cours de l'exercice 1993-1994.

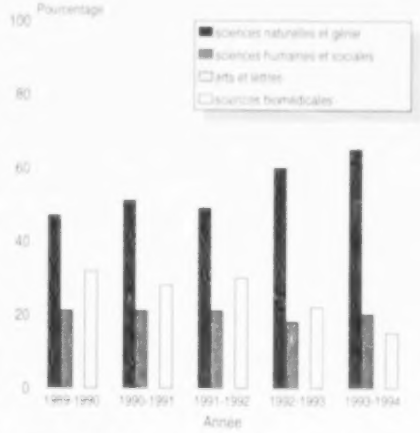

Figure 6: Répartition des centres financés par secteur de recherche au cours des cinq dernières années.

En ce qui a trait à la distribution des centres dans les divers secteurs de recherche, celui des sciences naturelles et du génie domine nettement avec plus de 50% des centres (Figure 6). Suivent les sciences biomédicales et les sciences humaines et sociales, à l'exception du dernier exercice, alors que le secteur des sciences humaines et sociales était représenté par un plus grand nombre de centres que le secteur des sciences biomédicales. Aucun centre du secteur des arts et des lettres n'a soumis de demande au cours des 5 dernières années.

Tableau 6. Nombre de subventions accordées et montants versés de 1989-1990 à 1993-1994 pour les demandes en compétition et de versement

Années	Demandes présentées	Fonctionnement demandé ($)[1]	Equipement demandé ($)	Subventions accordées	Fonctionnement versé ($)	Equipement versé ($)
1989-1990	39	8 167 942	2 496 933	38	6 081 500	702 200
1990-1991	54	12 297 555	6 058 599	39	6 802 500	800 900
1991-1992	49	11 819 518	4 154 782	43	7 382 500	700 000
1992-1993	48	10 939 250	3 714 111	40[2]	7 292 500	700 000
1993-1994	46	11 269 837	2 529 953	40[2]	6 916 000	700 000

1. Pour les 2e, 3e et 5e versements, il s'agit des montants engagés, alors que pour les 1er et 4e versements, il s'agit des montants demandés
2. Excluant pour 1992-1993, les 3 centres en sciences biomédicales et pour 1993-1994 les 4 centres en sciences biomédicales dont la subvention est versée par le FRSQ

PROGRAMME REVUES DE RECHERCHE ET DE TRANSFERT DES CONNAISSANCES

La diffusion des connaissances en langue française est l'objectif premier de ce programme. Cette diffusion s'effectue au moyen de revues de recherche et de transfert des connaissances. Les revues de recherche contribuent à l'avancement des connaissances en publiant des résultats inédits de travaux de recherche, conformément aux normes généralement acceptées par la communauté internationale. Les revues de transfert des connaissances publient des résultats qui ne sont pas nécessairement inédits mais qui sont reliés à des recherches de pointe susceptibles d'intéresser les clientèles spécialisées.

En raison des changements apportés au déroulement des activités du programme *Revues de recherche et de transfert des connaissances*, l'exercice 1993-1994 représente une année de transition. En effet, le Conseil d'administration a résolu de modifier la fréquence des concours dans ce programme de manière à tenir une compétition à tous les trois ans pour l'ensemble des revues. Cette modification impliquait qu'il n'y ait pas de compétition pour l'exercice 1993-1994 et que soient prolongées d'une année les subventions accordées au concours précédent.

De g. à d.: Louise Hudon, Monique Duchesneau, Madeleine Joseph et Françoise Ouellet

C'est dans ce contexte que seules les demandes des revues financées lors de l'exercice 1992-1993 ont fait l'objet d'une analyse. Près de 850 000 $ en crédits de fonctionnement ont ainsi été octroyés à 48 revues dont 42 revues de recherche et 6 revues de transfert des connaissances, principalement du secteur des sciences humaines et sociales (Figure 7). Cette somme inclut plus de 30 000 $ de crédits statutaires qui sont octroyés sur une base annuelle aux revues qui publient tous leurs articles en langue française. Les revues intéressées à présenter une demande de subvention pour le prochain terme de trois ans devaient faire parvenir leur demande au Fonds FCAR avant le 15 août 1993.

Enfin, dans le cadre de la politique générale d'évaluation de ses programmes, le Fonds FCAR a entrepris celle du programme *Revues de recherche et de transfert des connaissances*. Cette évaluation est actuellement en cours et lorsque les résultats seront connus, le Fonds FCAR informera la communauté scientifique des implications en découlant, s'il y a lieu.

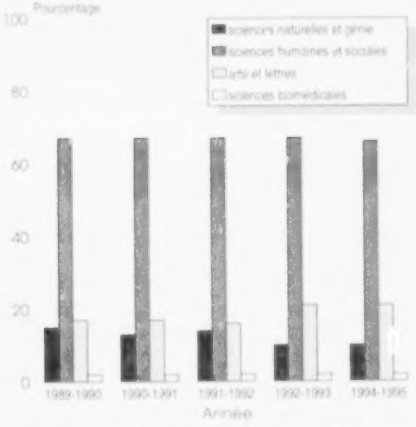

Figure 7: Répartition des revues financées par secteur de recherche au cours des cinq dernières années.

Tableau 7. Nombre de subventions accordées et montants versés de 1989-1990 à 1993-1994 pour les demandes en compétition et de versement

Années	Demandes présentées	Fonctionnement demandé ($)	Equipement demandé ($)	Subventions accordées	Fonctionnement versé ($)	Equipement versé ($)
1989-1990	58	890 985	89 207	48	665 200	25 000
1990-1991	51	1 018 265	151 317	46	693 797	26 099
1991-1992	47	1 103 737	63 110	43	754 821	27 616
1992-1993	52	1 055 706	95 400	48	858 274	39 900
1993-1994	48	849 809	---	48	849 809	---

ACTIONS CONCERTÉES

Les *Actions concertées* constituent le moyen privilégié par le Fonds FCAR pour le développement de la recherche stratégique au Québec. En s'appuyant sur la connaissance qu'ont les différents intervenants d'un domaine donné sur les besoins prioritaires de recherche dans leur secteur, le Fonds FCAR, dans le cadre des *Actions concertées*, s'associe à différents partenaires afin d'appuyer la réalisation de projets de recherche orientés en collaboration avec les chercheurs universitaires.

Ce programme se caractérise par le partenariat et la concertation. Les partenaires du Fonds, qu'ils proviennent du secteur public ou privé, identifient les thèmes qui les préoccupent. Par la suite, le Fonds FCAR lance un appel d'offres auprès des chercheurs universitaires et collégiaux. Les propositions reçues sont évaluées par des comités de pairs au chapitre de la qualité scientifique et en concertation avec les partenaires en ce qui a trait à la pertinence en regard des objectifs de l'*Action concertée*. Le financement des *Actions concertées* et les frais de gestion du programme sont assumés conjointement par le Fonds FCAR et ses partenaires. L'investissement partagé peut ainsi varier de 100 000 $ à 1 000 000 $ par année. Généralement, ces programmes sont mis sur pied pour une période initiale de trois ans et sont renouvelables.

En 1993-1994, le Fonds FCAR a versé près de 3 millions de dollars dans le cadre des *Actions concertées*, les deux tiers de cette somme provenant de ses partenaires.

Les avantages pour ces derniers sont nombreux. En effet:

1) le Fonds FCAR étant reconnu comme "organisme charnière" aux fins des déductions fiscales, les partenaires peuvent obtenir un crédit d'impôt cumulé pouvant atteindre 70% de leur investissement;

2) en plus de l'expertise du Fonds FCAR en ce qui a trait à la sélection et au suivi des projets de recherche, les partenaires bénéficient également de la contribution financière du Fonds, qui peut atteindre jusqu'à 50% du budget total de l'*Action concertée*, doublant ainsi l'impact de leur investissement;

3) ce programme permet également aux partenaires de tisser des liens avec les meilleurs chercheurs du réseau d'enseignement postsecondaire, de bénéficier de leurs travaux tout en contribuant à la formation de leur future main-d'oeuvre qualifiée.

En 1993-1994, le Fonds FCAR a attribué, dans le cadre de 7 *Actions concertées*, 2 986 785 $ à 58 équipes de recherche et 11 bourses de maîtrise. Par ailleurs, l'*Action concertée de soutien à la coopération internationale* aura également permis à près d'une trentaine d'étudiants de réaliser des stages à l'étranger d'une durée variant de 3 à 12 mois.

De g. à d.: Alain Lavoie, Thérèse Audet et Carole Bouchard

ACTION CONCERTÉE SUR LES MÉTHODES MATHÉMATIQUES POUR LA SYNTHÈSE DE SYSTÈMES INFORMATIQUES

Face au succès du premier concours tenu en 1992-1993, Recherches Bell-Northern Ltée, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) et le Fonds FCAR ont conclu une entente visant à prolonger, pour une période de trois ans, cette *Action concertée*. Doté d'un budget annuel de 180 000 $, ce programme a pour objectif de privilégier l'utilisation de méthodes mathématiques pour la synthèse de systèmes informatiques fonctionnant en temps réel. Ce domaine de recherche est considéré comme une voie d'avenir pour la conception de systèmes informatiques appliqués à la télécommunication.

Le concours 1993-1994 tenu à l'hiver 1993 aura permis de sélectionner 5 équipes qui se partageront au cours des trois prochaines années jusqu'à 540 000 $ pour la réalisation de travaux de recherche et la diffusion des connaissances dans ce domaine stratégique.

ACTION CONCERTÉE SUR LA VALORISATION DE LA BIOMASSE

L'exercice 1993-1994 constituait la seconde année du cycle triennal de l'*Action concertée sur la valorisation de la biomasse*. Offert conjointement avec le Centre québécois de valorisation de la biomasse, ce programme a pour objectif de stimuler la recherche s'articulant autour des priorités suivantes: la valorisation des matières ligneuses et de leurs résidus en support aux besoins de l'industrie forestière, la valorisation des biomasses agricoles et aquatiques ainsi que de leurs résidus en support aux besoins du secteur agro-alimentaire, la valorisation des biomasses dites urbaines en support aux besoins des municipalités et des entreprises du secteur tertiaire actives en ce domaine, et finalement la valorisation des matières tourbeuses.

Le second concours tenu au printemps 1993 a permis de sélectionner 5 équipes qui se partageront des subventions totalisant 435 900 $ au cours des deux prochaines années. À cette somme s'ajoutent les contributions d'entreprises du secteur privé associées aux projets qui s'élèvent à 71 000$, ce qui représente 14% du coût total des 5 nouveaux projets retenus en 1993-1994.

ACTION CONCERTÉE DE SOUTIEN À LA RECHERCHE EN SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Lancée en 1991, cette *Action concertée* offerte conjointement par le ministère des Transports du Québec, la Société de l'assurance automobile du Québec et le Fonds FCAR entame son deuxième cycle triennal. Afin de favoriser leur consolidation, les trois équipes de recherches multidisciplinaires impliquées dans ce programme, qui regroupent 39 chercheurs et 46 étudiants en provenance de 6 établissements universitaires, se partageaient 770 000 $ en 1993-1994 pour la réalisation de quelque 40 projets de recherche dans le domaine de la sécurité routière.

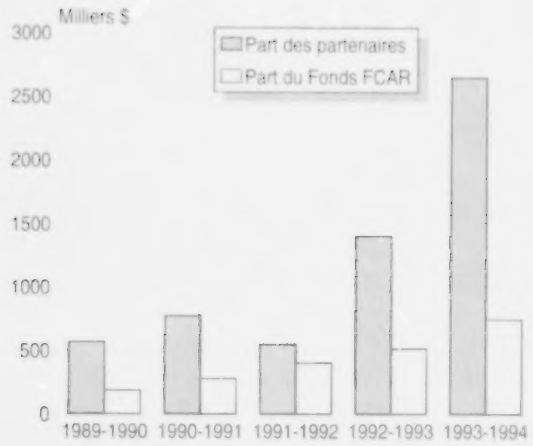

Figure 8: Participation du Fonds FCAR et de ses partenaires au financement du programme Action concertée de 1989-1990 à 1993-1994

ACTION CONCERTÉE FCAR-CRIQ

Renouvelée pour un second cycle triennal, l'*Action concertée FCAR-CRIQ* a pour objectif de favoriser les collaborations universités-entreprises en soutenant financièrement les étudiants qui désirent poursuivre leurs études de deuxième cycle universitaire en réalisant leurs travaux de recherche dans l'un des laboratoires du Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ). En 1993-1994, le Fonds FCAR a versé 86 665 $ sous forme de bourses à 11 étudiants qui ont ainsi pu bénéficier des ressources humaines et matérielles mises à leur disposition par le CRIQ.

ACTION CONCERTÉE SUR LA PRÉVENTION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Lancée conjointement par l'Institut de recherche en santé et en sécurité du travail (IRSST) et le Fonds FCAR, cette *Action concertée* vise à mieux documenter le processus accidentel, à identifier les moyens de prévention ainsi que les facteurs qui la favorisent. En 1993-1994, les deux équipes sélectionnées l'an dernier se partageaient 332 570 $ afin de leur permettre de poursuivre les cinq projets de recherche amorcés depuis le début du programme.

ACTION CONCERTÉE DE SOUTIEN À LA COOPÉRATION SCIENTIFIQUE INTERNATIONALE

En accord avec la *Politique d'Affaires internationales du Gouvernement du Québec*, le ministère des Affaires internationales et le Fonds FCAR ont élaboré cette *Action concertée* afin de stimuler la coopération scientifique et technologique internationale dans le but de renforcer le potentiel québécois dans des secteurs stratégiques. Ce programme permet aux centres et aux équipes déjà financés dans le cadre des programmes de subventions du Fonds FCAR de bénéficier d'un support financier pouvant atteindre 50 000 $ par année pour développer ou consolider des projets de coopération avec des partenaires étrangers.

En 1993-1994, 33 centres ou équipes de recherche ont reçu 934 650 $ pour soutenir leurs activités de coopération scientifique internationale.

Notons par ailleurs que les étudiants de deuxième et troisième cycles oeuvrant au sein de ces groupes de recherche peuvent bénéficier d'un support financier dans le cadre du second volet de ce programme afin de leur permettre de réaliser des stages à l'étranger pour une période de 3 à 12 mois. Les sommes disponibles pour ce volet en 1993-1994 s'élevaient à 275 000 $.

ACTION CONCERTÉE SUR L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

En février 1994, le Centre des technologies du gaz naturel (CTGN), Hydro-Québec, le ministère des Ressources naturelles du Québec et le Fonds FCAR ont signé un protocole d'entente relativement à la mise sur pied d'une nouvelle *Action concertée* dans le domaine de l'efficacité énergétique.

Doté d'un budget global de 1 350 000 $, ce programme permettra au cours des 3 prochaines années de soutenir une douzaine d'équipes de recherche pour la réalisation de projets d'une durée d'au plus 2 ans dans ce domaine stratégique pour le Québec.

Les demandes ont été reçues au Fonds FCAR le 1er juin et les résultats de ce premier concours seront annoncés à l'automne 1994.

LA DIRECTION DE L'ADMINISTRATION

LA DIRECTION DE L'ADMINISTRATION DOIT SOUTENIR LES ACTIVITÉS DES AUTRES DIRECTIONS DU FONDS FCAR EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES, FINANCIÈRES, MATÉRIELLES, DE GESTION INFORMATIQUE ET DE GESTION DOCUMENTAIRE. AINSI, ELLE ASSURE LE DÉVELOPPEMENT, LA MISE À JOUR ET L'APPLICATION DES POLITIQUES ET PROCÉDURES ADMINISTRATIVES DU FONDS FCAR.

De g. à d., avant-plan: Sylvie Robitaille, Agathe Whittom et Johanne Grenier, arrière-plan, Michel Blackburn, Daniel Desjardins, Serge Dion, Pierre Bergeron, Jean-Marc Gingras, Daniel Barrette, Yvan Desrochers et René Tremblay

GESTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES

Après l'étude des recommandations financières des comités de programme, le Conseil d'administration procède à l'approbation de l'octroi des subventions et des bourses. Suite à cette décision, la direction de l'administration veille à effectuer les versements appropriés. Plus de 50 millions $ sont ainsi versés en subventions destinées aux chercheurs, à leurs établissements universitaires et en bourses aux étudiants.

Dans le contexte économique actuel, il est de plus en plus essentiel que l'administration du Fonds FCAR s'assure de la meilleure gestion possible concernant les sommes qui lui sont consenties chaque année par le gouvernement. C'est ainsi que pour une troisième année consécutive, le Fonds FCAR a procédé à l'analyse de ses coûts de gestion interne. De même, il a vu à s'assurer, au moyen des rapports financiers transmis par les chercheurs subventionnés, que les sommes consacrées à la recherche ont été dépensées. Advenant le cas contraire, le Fonds FCAR a vu à récupérer ces sommes auprès des établissements d'enseignement responsables de la gestion de ces crédits pour les chercheurs rattachés à leur établissement.

La préparation des dossiers de vérifications externes ainsi que la défense des crédits et la préparation du budget de gestion constituent aussi une large part de la tâche annuelle que doit assumer l'administration du Fonds FCAR.

GESTION DES RESSOURCES INFORMATIQUES

L'équipe informatique poursuit le développement de BELUGA, un système de transmission et de traitement électroniques des demandes de subvention. Ce projet s'effectue en collaboration avec les organismes subventionnaires fédéraux (CRSNG, CRSH et CRM). Une expérience pilote, mettant les formulaires du curriculum vitae et du programme *Établissement de nouveaux chercheurs* en plus de certains formulaires des Conseils fédéraux à la disposition des chercheurs, a été menée dans quatre universités québécoises. À la lumière de cette expérience et des commentaires reçus, les partenaires au projet BELUGA ont fixé leur choix sur le progiciel Jetform comme outil de conception et de remplissage des formulaires. Un accord de principe est intervenu entre les quatre organismes subventionnaires et un protocole d'entente sera signé sous peu.

BELUGA

Par ailleurs, le Fonds FCAR a fait l'acquisition et l'installation d'un serveur Unix pour assurer un branchement adéquat au réseau Internet ainsi que l'installation d'un progiciel de courrier électronique.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Au cours de l'année 1993-1994, la direction de l'administration a été responsable de l'application de la Loi 102 (Loi visant la réduction de 1% de la masse salariale) à l'ensemble du personnel du Fonds FCAR. De plus, elle a élaboré le scénario de compressions budgétaires découlant de la loi 198 (Loi visant la réduction du personnel dans les organismes publics).

Le Fonds FCAR a également conclu une entente portant sur un horaire d'été avec le syndicat des employés de soutien (CSN) et des employés professionnels (CEQ). Cette entente permet aux employés de l'organisme de bénéficier de semaines de travail avec un horaire réduit durant la période estivale et pour le Fonds FCAR de tirer avantage d'un horaire majoré en période d'activités intensives. Ces dispositions ont fait l'objet d'une approbation du gouvernement.

LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL VEILLE À LA TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET À CELLES DU COMITÉ CONSULTATIF, ASSURE LE RESPECT DES DIVERS RÈGLEMENTS DE L'ORGANISME INCLUANT CEUX DE LA NOUVELLE POLITIQUE D'ÉTHIQUE ET D'INTÉGRITÉ EN RECHERCHE, ASSURE L'ACCÈS AUX INFORMATIONS NOMINATIVES TELLES QUE PRESCRITES PAR LA LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET JOUE LE RÔLE D'AGENT D'INFORMATION AUPRÈS DU PUBLIC ET DES MÉDIAS.

SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU COMITÉ CONSULTATIF

Au cours du dernier exercice financier, le Conseil a tenu huit séances. Pour ce qui est du Comité consultatif, le secrétariat général a dû assurer la tenue de quatre séances. C'est la première année que le Comité consultatif se réunit ainsi. Le rôle de ce comité est de conseiller le Conseil d'administration et la présidente du Fonds FCAR sur les grandes orientations et politiques de l'organisme.

CONTENTIEUX JURIDIQUE

LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION

Au total, le Fonds FCAR a répondu aux 54 demandes qui lui avait été acheminées (47 au programme Bourses, 3 au programme Soutien aux équipes de recherche, 1 au programme Centres de recherche et 3 d'ordre général). Une seule de ces demandes n'a pas satisfait le requérant qui, suite à sa réponse, a logé une plainte à la Commission d'accès à l'information. Cette demande fait actuellement l'objet d'une révision.

COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE

Le Fonds FCAR est en attente d'une décision de la Commission des droits de la personne face à une plainte qui a fait l'objet d'une enquête par la Commission.

PROTECTEUR DU CITOYEN

Cette année, deux plaintes ont été logées par des étudiants au bureau du Protecteur du citoyen. Les enquêtes effectuées par le bureau du Protecteur du citoyen ont donné raison aux décisions du Fonds FCAR.

POLITIQUE EN MATIÈRE D'ÉTHIQUE ET D'INTÉGRITÉ EN RECHERCHE

Deux plaintes ont été logées par des chercheurs envers les agissements d'autres chercheurs. Conformément à la Politique en matière d'éthique et d'intégrité du Fonds FCAR, les universités concernées ont procédé aux enquêtes et ont veillé à résoudre les différends en informant le Fonds FCAR des résultats de leurs enquêtes.

ACTIVITÉS DE COMMUNICATION

PUBLICATIONS DU FONDS FCAR

À l'exception du Plan triennal qui est sous la responsabilité de la direction des politiques et de la planification, toutes les publications du Fonds FCAR sont effectuées par le Secrétariat général. Cette année, avec la collaboration des autres directions, les guides et formulaires ont fait l'objet d'une révision en profondeur pour, d'une part, inclure les règles et principes de la nouvelle politique en matière d'éthique et d'intégrité en recherche et, d'autre part, faciliter la consultation des guides et l'utilisation des formulaires par les chercheurs et étudiants.

Objectif Recherche, le bulletin semestriel du Fonds FCAR, continue d'être l'outil privilégié par l'organisme pour communiquer avec les chercheurs et les administrateurs de la recherche. Il est également diffusé aux différents médias scientifiques et à nos partenaires actuels et potentiels provenant des différents secteurs de l'activité économique québécoise. Le contenu de cette publication fait part des faits saillants des compétitions en cours et des politiques et orientations récemment adoptées par le Fonds FCAR.

De g. à d.: Agathe Whitton, Geneviève Tanguay, Pauline Mathieu et Maryse Althot

Le rapport annuel est aussi une publication fort utile. Riche en statistiques sur ses divers programmes, il présente les activités menées par l'organisme à la lumière du Plan triennal. Sa rédaction est effectuée en étroite collaboration avec les autres directions de l'organisme.

Cette année, le secrétariat général a également procédé à la publication d'un dépliant général sur le Fonds FCAR, un outil pratique pour faire connaître rapidement les objectifs et les programmes de l'organisme.

PLACEMENTS PUBLICITAIRES

En 1993-1994, l'objectif premier des activités de publicité était d'informer les partenaires potentiels du Fonds FCAR des bénéfices que pourrait représenter leur participation au

programme des *Actions concertées*. Les publicités étaient donc placées dans des médias susceptibles d'être lus par des dirigeants d'entreprises intéressés aux développements scientifiques et technologiques. Les placements publicitaires effectués à la fin de l'année financière marquaient le dixième anniversaire du Fonds FCAR. C'est en effet en novembre 1984 que le Fonds FCAR succédait au Fonds FCAC.

COMMUNICATIONS AVEC LES MÉDIAS

D'abord dans le but de promouvoir les activités de recherche financées par l'organisme, le secrétariat général communique régulièrement avec les médias. Plusieurs communiqués de presse ont été publiés lors de lancements d'Actions concertées ou du dépôt de rapports de recherche traitant de thématiques importantes pour la société québécoise.

Le secrétariat général répond également aux demandes d'information des journalistes et du public concernant les sommes consenties aux différents secteurs de recherche, établissements universitaires ou collégiaux ou à propos des règlements généraux de l'organisme.

ORGANISATION D'ACTIVITÉS SPÉCIALES

Lors du dernier Congrès de l'Association canadienne française pour l'avancement des sciences (ACFAS), le secrétariat général a assuré la coordination d'un colloque portant sur les orientations du Fonds FCAR avec la collaboration de la direction des politiques et de la planification. Les échanges entre la tribune regroupant divers intervenants du milieu de la recherche québécoise et les participants seront pris en considération lors de l'élaboration de la prochaine planification triennale.

- Si vous êtes une petite, moyenne ou grande entreprise, un consortium ou une association.
- Si vous voulez augmenter l'impact de votre investissement en recherche par une contribution financière externe.
- Si vous souhaitez accéder à une main-d'oeuvre hautement qualifiée.
- Si vous désirez tisser des collaborations avec des chercheurs chevronnés.

Il est peut-être temps d'intégrer le Fonds FCAR à votre réseau...

Le Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche (FCAR), organisme gouvernemental doté d'un budget de plus de 50 millions, contribue à consolider la recherche universitaire et à encourager la formation de chercheurs en octroyant des subventions et des bourses. Le programme Actions concertées vise l'accroissement des liens entre les établissements de recherche et le secteur privé.

BRANCHEZ-VOUS!

FCAR Fonds pour la Formation de Chercheurs et l'Aide à la Recherche

3700, rue du Campanile, Bureau 102
Sainte-Foy (Québec)
G1X 4G6
Téléphone (418) 643-8560
Télécopieur (418) 643-1451

LE FONDS FCAR: 10 ANS D'INVESTISSEMENT EN RECHERCHE ET EN FORMATION AU QUÉBEC.

UNE VALEUR SÛRE!

À chaque année, le Fonds FCAR octroie près de 50 000 000$ à plus de 4 000 chercheurs et étudiants québécois oeuvrant dans tous les domaines:

De l'**A**rchitecture à la **Z**oologie

Fonds pour la Formation de Chercheurs et l'Aide à la Recherche
3700, rue du Campanile, Bureau 102
Sainte-Foy (Québec)
G1X 4G6
Tél. (418) 643-8560 Télec. (418) 643-1451

FONDS POUR LA FORMATION DE CHERCHEURS ET L'AIDE À LA RECHERCHE

ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MAI 1994

TABLE DES MATIÈRES

	Page
RAPPORT DU VÉRIFICATEUR	1
ÉTATS FINANCIERS	
Utilisation des subventions et excédent	2
Bilan	3
Notes complémentaires	4 à 6

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan du Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche au 31 mai 1994 ainsi que l'état de l'utilisation des subventions et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Fonds au 31 mai 1994 ainsi que l'utilisation des subventions et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2. Conformément aux exigences de la *Loi sur le Vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

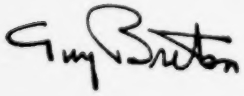

Guy Breton, f.c.a.

Québec, le 11 août 1994

FONDS POUR LA FORMATION DE CHERCHEURS
ET L'AIDE À LA RECHERCHE
UTILISATION DES SUBVENTIONS ET EXCÉDENT
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MAI 1994

	1994	1993
SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET D'AUTRES ORGANISMES (note 3)		
Subventions à la recherche	31 786 688 $	30 939 711 $
Bourses	17 599 400	16 493 240
Frais de fonctionnement du Fonds	2 803 300	2 855 200
	52 189 388	50 288 151
INTÉRÊTS ET AUTRES REVENUS	189 049	205 936
	52 378 437	50 494 087
SUBVENTIONS ET BOURSES ACCORDÉES		
Subventions à la recherche	30 958 101	30 541 516
Bourses	17 592 292	16 658 086
	48 550 393	47 199 602
	3 828 044	3 294 485
FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU FONDS (note 4)	2 873 598	2 796 529
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	954 446	497 956
EXCÉDENT AU DÉBUT	2 550 529	2 052 573
EXCÉDENT À LA FIN	3 504 975 $	2 550 529 $

FONDS POUR LA FORMATION DE CHERCHEURS

ET L'AIDE À LA RECHERCHE

BILAN

AU 31 MAI 1994

	1994	1993
ACTIF		
Encaisse	46 090 $	13 447 $
Dépôts à court terme	4 070 000	2 940 000
Intérêts courus	48 901	12 071
Subvention à recevoir et autres débiteurs	113 022	24 643
Frais payés d'avance	35 719	24 264
Subvention versée d'avance	40 000	-
	4 353 732 $	3 014 425 $
PASSIF		
Subventions à payer	332 570 $	192 800 $
Créditeurs et frais courus	341 237	253 153
Subventions d'organismes reportées	174 950	17 943
	848 757	463 896
EXCÉDENT	3 504 975	2 550 529
	4 353 732 $	3 014 425 $

ENGAGEMENTS (note 6)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

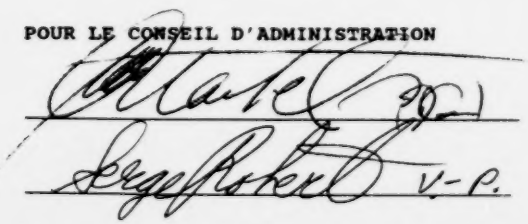

FONDS POUR LA FORMATION DE CHERCHEURS

ET L'AIDE À LA RECHERCHE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MAI 1994

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

Le Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche, corporation constituée par la *Loi favorisant le développement scientifique et technologique du Québec* (L.R.Q., chapitre D-9.1), a pour fonctions de promouvoir ou d'aider financièrement au moyen de subventions et de bourses : la recherche qui s'effectue dans les établissements d'enseignement post-secondaire; les travaux de chercheurs non rattachés à ces établissements; la diffusion des connaissances dans tous les domaines de la recherche; la formation de chercheurs en octroyant des bourses d'excellence aux étudiants de 2e et 3e cycles universitaires, aux personnes qui effectuent des recherches post-doctorales, à celles qui désirent réintégrer les circuits de la recherche ainsi que des bourses de perfectionnement. De plus, le Fonds met en oeuvre les programmes d'aide financière qui lui sont confiés par une autre loi ou, avec l'autorisation du gouvernement et aux conditions que ce dernier détermine, les programmes d'aide financière qui lui sont confiés par un ministère ou par un organisme public.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état de l'évolution de la situation financière n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Subventions et bourses accordées

Les subventions et bourses accordées sont comptabilisées dans la période pour laquelle elles sont octroyées.

Immobilisations

Les acquisitions de mobilier et d'équipement sont imputées aux frais de fonctionnement du Fonds.

3. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET D'AUTRES ORGANISMES

	1994	1993
Ministère de l'Éducation :		
Subventions à la recherche	30 583 900 $	30 100 200 $
Bourses	17 599 400	16 493 240
Frais de fonctionnement du Fonds	2 693 300	2 750 200
	50 876 600	49 343 640
Autres ministères et organismes :		
Subventions à la recherche	1 202 788	839 511
Frais de fonctionnement du Fonds	110 000	105 000
	1 312 788	944 511
	52 189 388 $	50 288 151 $

4. FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU FONDS

	1994	1993
Traitements et avantages sociaux	2 014 189 $	2 015 106 $
Frais de déplacement et de séjour des membres des comités	101 474	128 185
Services de transport et de communication	229 143	215 982
Services professionnels, administratifs et autres	50 250	90 336
Loyers et taxes d'affaires	236 124	220 371
Entretien et réparations	33 515	32 389
Frais de bureau	14 310	17 298
Mobilier et équipement	194 593	76 862
	2 873 598 $	2 796 529 $

5. RÉGIME DE RETRAITE

Le régime supplémentaire de rentes pour les employés du Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche est un régime de retraite à cotisations déterminées. Les obligations du Fonds envers ce régime se limitent à ses contributions à titre d'employeur. Ce régime ne paiera pas de prestations au delà des fonds disponibles.

Les contributions du Fonds imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 72 450 $ (1993 : 74 773 $) et représentent le coût des services courants.

6. ENGAGEMENTS

Au 31 mai 1994, les engagements du Fonds pour l'exercice se terminant le 31 mai 1995 à l'égard des subventions et des bourses sont de 47 316 469 $ (1993 : 44 861 931 $). L'octroi de ces subventions et de ces bourses est toutefois conditionnel aux crédits accordés par le Parlement.

FCAR
Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche
3700, rue du Campanile, bureau 102
Sainte-Foy (Québec) G1X 4G6
Tél.: (418) 643-8560
Téléc.: (418) 643-1451